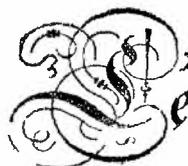

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1837.

PROJET DE LOI

Relatif à la création de 10 millions de bons du trésor, pour la continuation des travaux du chemin de fer.

 **Leopold,**

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Sur la proposition de nos ministres des finances et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en notre nom à la Chambre des Représentants par notre ministre des finances.

ARTICLE PREMIER.

Il est ouvert au gouvernement un crédit de dix millions de francs pour la continuation des travaux du chemin de fer.

ART. 2.

Ce crédit sera couvert, au fur et à mesure des besoins, par une émission de bons du trésor, qui sera effectuée selon les conditions de la loi du 16 février 1833.

Donné à Bruxelles, le 27 septembre 1837.

LÉOPOLD.

Par le roi :

*Le ministre des finances,***E. D'HUART.**